

Accusé de réception en préfecture 001-210100939-20230306-DCM-2023-011-BF Date de télétransmission : 16/03/2023 Date de réception préfecture : 16/03/2023

## COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2023

N°DCM-2023-011

**OBJET:** 

L'an deux mille vingt-trois le lundi six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**FINANCES** 

Compte administratif 2022 Budget principal <u>Etaient présents</u>: M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 21 Membres votants : 26 Absents ayant donné un pouvoir : Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme COUTURIER représentée par M. DI CARLO - M. POCHON représenté par M. MORIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS - représenté par M. M. JANNET.

Absent : néant.

M. Gilles MARTINON est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte administratif 2022 :

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2022 se sont élevées à 5 904 614,37 €, y compris les opérations d'ordre. Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 se sont élevées à 7 719 502,45 € (l'excédent de fonctionnement 2021 reporté s'élevant à 754 463,95 €).

## Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2022	BUDGET 2022	Mandats émis
011	Charges à caractère général	2 190 600,00	1 866 628,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 804 500,00	2 548 658,49
014	Atténuations de produits	5 000,00	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 087 735,00	933 046,67
66	Charges financières	228 000,00	201 474,86
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	1 957,00
68	Dotations provisions Solvay / Mylan	35 000,00	35 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00	314 849,26
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			5 904 614,37 €

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2022	BUDGET 2022	Titres émis
013	Atténuations de charges	115 000,00	155 890,84
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	166 500,00	181 936,38
73	Impôts et Taxes	5 498 414,00	5 564 500,53
74	Dotations et participations	1 322 645,00	1 352 107,97
75	Autres produits de gestion courante	137 000,00	143 960,77
77	Produits exceptionnels Indemnité Solvay Mylan	220 306,00	239 177,80
78	Reprises provisions	133,00	133,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 000,00	81 795,16
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		7 719 502,45 €	

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 3 125 020,48 € et les recettes à 2 442 584,12 € (le solde d'exécution reporté 2021 est positif à 104 694,19 €).

## Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Chapitre	Dépenses d'investissement 2022	Mandats émis
20-21-23	Total des dépenses d'équipement	1 897 278,82
16	Emprunts et dettes	1 128 649,71
27	Autres immobilisations financières (portage EPF)	17 296,79
040	Opérations d'ordre entre sections	81 795,16
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 125 020,48 €

Au niveau des opérations individuelles, les principales dépenses réalisées sont :

- 106 480,52 € pour le remboursement de l'électrification CITELUM (dernière année),
- 1 096 917,51 € pour l'aménagement du terrain synthétique au stade de l'Europe,
- 265 212,87 € pour les travaux de voirie de l'avenue Foch,
- 86 314,10 € pour la réparation des toitures du Centre culturel, du gymnase et de l'école, ainsi que l'éclairage des remparts.

Chapitre	Recettes d'investissement 2022	Titres émis
13	Subventions d'investissement	200 997,25
21	Immobilisations corporelles (remboursement SIEA)	773,55
10	FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé	1 725 774,06
165	Dépôt et cautionnement	190,00
27	Autres immobilisations financières (virement de BA nelle gendarmerie)	200 000,00
040	Opération d'ordre entre sections	314 849,26
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 442 584,12 €

Le FCTVA versé par l'Etat à la collectivité a représenté 56 088,17 €. La taxe d'aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme s'est élevée à 169 685,89 €. Au niveau des opérations individualisées, les principales recettes réalisées proviennent du Département de l'Ain (subvention de 138 000 € pour l'aménagement du terrain synthétique) et de l'Etat (aide financière de 41 063 € pour les travaux d'accessibilité aux bâtiments publics).

Accusé de réception en préfecture 001-210100939-20230306-DCM-2023-011-BF Date de télétransmission : 16/03/2023 Date de réception préfecture : 16/03/2023

Les restes à réaliser au 31 décembre 2022 s'élèvent à 530 195,42 € en dépenses (dont 194 855,57 € pour les travaux de voirie avenue Foch / lot n°1 et 61 141,20 € pour le lot n°2, et 59 986,80 € pour l'aménagement de l'aire d'accueil de camping-car). Ils représentent 440 647,00 € en recettes (dont 328 800 € de subventions et offre de concours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Communauté de Communes de la Dombes et de Neuville-les-Dames pour l'aménagement du terrain synthétique de l'Europe).

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 2 569 352,03 €.
- un déficit en section d'investissement de 577 742,17 €.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget principal ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 6 mars 2023

Le Maire, Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après : Publication ou notification

Le: 1610312023

Et dépôt en Préfecture Le : 16(03) 2023

Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.